

Marckolsheim, le 18 octobre 2004

Gérard SIMLER

CONSEILLER GENERAL DU
CANTON DE MARCKOLSHEIM

GSVP

LA LETTRE DU CANTON DE MARCKOLSHEIM

❧ ❧ ❧

DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL
REUNION DU 18 OCTOBRE 2004

❧ ❧ ❧ ❧

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES AGEES

Bénéficiaire : Association des aînés ruraux "Les mugets du Rhin" - Schoenau

Subvention : 600 €.

DEVELOPPEMENT DES FILIERES – ATELIERS DE JUS DE FRUITS

Afin de préserver les arbres à hautes tiges menacés pas divers remembrements et de conserver les variétés anciennes de pommes, l'Association des Producteurs de Fruits de Muttersholtz, a créé un atelier de jus de fruits artisanal en 1993 et un verger école en 1999.

Le matériel en place ne répondant plus aux nouvelles normes sanitaires, l'association projette de doter son atelier d'un nouveau système de pasteurisation plus performant.

La commission permanente décide d'attribuer une subvention de **732,04 €**.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2004 D'AMENAGEMENTS DE RIVIERES

Bénéficiaire : Communauté de communes du Grand Ried - Sundhouse

Subvention : **3 527,00 €** pour la réalisation de la deuxième tranche du programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'ENSEIGNEMENTS DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE AGREEES DU BAS-RHIN

Bénéficiaire : école de musique intercommunale du Ried - Mussig

Subvention : **2 757,09 €** (participation aux frais d'enseignement et de déplacement pour les mois

de mai et juin 2004.

../..

RECONSTITUTION DES FORETS SUITE A LA TEMPETE DU 26/12/1999

Bénéficiaire : l'indivision forestière Weichel - Muttersholtz

Subvention : 1 976,00 €

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES 2004

Bénéficiaire : collège de Marckolsheim

Subvention : 457 € (ateliers de pratique artistique : théâtre)

Bénéficiaire : collège de Sundhouse

Subvention : 457 € (ateliers de pratique artistique : Audio visuel)

Subvention : 457 € (ateliers de pratique artistique : musique)

COLLECTE DE VIEUX PAPIERS

Coopérative scolaire de l'école de Bootzheim	90,40 €
Coopérative scolaire de l'école élémentaire de Diebolsheim	42,24 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle de Muttersholtz	34,24 €

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE : BOURSE AUX ESPOIRS SPORTIFS

Bénéficiaire : M. Frédéric WALCZAK - Boesenbiesen

Subvention : 305 € (saison 2003/2004 - canoë-kayak)

NATATION SCOLAIRE – AIDE AUX COMMUNES

Bénéficiaire : Commune de Bindernheim

Subvention : 144 € (initiation à la natation scolaire pour les frais de transport du 1^{er} trimestre 2003/2004).

Bénéficiaire : Commune de Bootzheim

Subvention : 150 € (initiation à la natation scolaire pour les frais de transport de l'année scolaire 2003/2004).

EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

Bénéficiaire : Commune de Wittisheim

Subvention : 1 713,30 € pour la mise aux normes électriques de la salle polyvalente.

ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Bénéficiaire : Maison des jeunes et de la culture de Marckolsheim

Subvention : 2 500 € (aide au fonctionnement de l'association au titre de l'exercice 2004).

AIDE AUX CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Bénéficiaire : Association Espace Enfants

Subvention : 480 €

AIDE DEPARTEMENTALE A L'ADAPTATION DU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES ET/OU AGEES

Bénéficiaire : Mme Sophie SCHMUTZ - Muttersholtz

Subvention : 1 105,50 € pour l'installation d'un siège monte-escalier.

REPARTITION INTERDEPARTEMENTALE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (EXERCICE 2003) VERSEE AU FONDS DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

Lors de la réunion de la Commission Permanente du 27 octobre 2003, nous avons demandé au département du Haut-Rhin une répartition interdépartementale de la taxe professionnelle versée au fonds départemental du Haut-Rhin par les établissements PECHINEY-RHENALU, WRIGLEY et SONY.

1. REPARTITION COMMUNALE

1.1 Répartition au titre des communes concernées :

En application du décret du 17 octobre 1988, la commission interdépartementale a décidé de retenir, pour la répartition 2003, les principes du département du Haut-Rhin qui sont les suivants :

- 75% de la dotation aux communes comprenant au moins 10 salariés, ceux-ci devant représenter 0,25% de la population ;
- 10% reviennent en parties égales aux communes limitrophes à l'établissement et à la commune d'implantation qui compte pour deux collectivités ;
- 15% bénéficient en parties égales aux communes appartenant au SIVOM auquel adhère la commune d'implantation de l'établissement écrêté.

En application de ces dispositions, les communes du Bas-Rhin émargent sur la seule part des 75% répartie en fonction du critère "population salariée", les communes haut-rhinoises bénéficiant en plus des "critères limitrophes" et "communes affiliées au SIVOM".

Ets PECHINEY-RHENALU à Biesheim

Les communes concernées bas-rhinoises se voient attribuer les sommes suivantes :

COMMUNES	MONTANT ATTRIBUE
Artolsheim	30 770 €
Baldenheim	10 989 €
Bootzheim	18 682 €
Elsenheim	15 386 €
Heidolsheim	16 485 €
Hessenheim	17 584 €
Mackenheim	25 276 €
Marckolsheim	69 236 €
Mussig	38 464 €
Ohnenheim	16 485 €
Richtolsheim	15 386 €
Sundhouse	14 287 €
Wittisheim	17 584 €
Total	306 614 €

../..

Ets WRIGLEY-France à Biesheim

Seule la commune de **Marckolsheim** entre dans la répartition avec 31 salariés, une somme de 15 895 € lui est attribuée.

2. REPARTITION GROUPEMENT DE COMMUNES

L'écêtement de la société SONY s'élève à 154 651 €. Conformément à la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin, en date du 23 février 1998, un prélèvement prioritaire de 92 791 € (60%) est réservé à la Communauté de Communes de Ribeauvillé. C'est donc un solde de 61 860 € qui est réparti entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

2.1 Répartition au titre des communes concernées :

La dotation communes concernées s'élève à 24 744 € (40% du solde). La répartition s'effectue de la façon suivante :

Haut-Rhin : 18 970 €

Bas-Rhin : 5 774 €

Les communes bas-rhinoises concernées et les montants attribués sont les suivants :

COMMUNES	MONTANT ATTRIBUE
Artolsheim	266 €
Baldenheim	266 €
Boetzheim	266 €
Châtenois	532 €
Ebersheim	319 €
Hilsenheim	266 €
Kintzheim	266 €
Marckolsheim	639 €
Scherwiller	479 €
Sélestat	2 475 €
Total	5 774 €

MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER : AMELIORATION DES RD EN TRAVERSES D'AGGLOMERATION

Bénéficiaire : commune de Sundhouse

Subvention : **11 431 €** pour l'aménagement de la route de Saasenheim à Sundhouse.



Gérard SIMLER